



Arrêté

N°2019 - 1222
SPACEBUS FRANCE
SAMEDI 10 AOUT 2019

Le Maire de la commune de Saint-Brevin-les-Pins,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de la société SpaceBus France, en vue d'organiser une manifestation, sur le parking de la base nautique du Pointeau, le samedi 10 août 2019,
Considérant qu'il y a lieu, pour assurer la sécurité du public et des participants, de réglementer la circulation et le stationnement sur le parking de la base nautique du Pointeau,

ARRETE

Article Premier :

La société SpaceBus France est autorisée à faire stationner un bus, en vue d'organiser des animations, observations et initiation à l'astronomie, sur le parking de la base nautique du Pointeau, **le samedi 10 août 2019.**

Article 2 :

La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature, autres que les véhicules de police et de secours et ceux dûment accrédités par l'organisateur, seront interdits sur la base nautique du Pointeau, **du samedi 10 août 2019, 07h00, au dimanche 11 août 2019, 07h00.**

Article 3 :

Les abords des cales ouest et sud seront en permanence maintenus libres pour le passage des secours. L'accès des participants se fera sous l'autorité des organisateurs. Les pratiquants d'activités nautiques seront toutefois autorisés à approcher le matériel nécessaire à leurs activités.

Article 4 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'organisateur et sous son entière responsabilité.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Mesdames et Messieurs les agents de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie, l'association Team Surfcasting Brévinois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

SAINT-BREVIN-LES-PINS, le 2 août 2019

**Pour le Maire,
Le Directeur des Services Techniques,
Signé : Thierry TEXIER
Pour ampliation conforme au registre,
Le Directeur des Services Techniques**



Affiché en Mairie de St Brévin-les-Pins

le 05 AOUT 2019